

Une politique européenne forte pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les entrepreneurs – 2015-2020

Consultation publique sur le «Small Business Act» (SBA)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction et contexte

Depuis son adoption en 2008, la loi sur les petites entreprises («Small Business Act») a démontré son efficacité en tant qu'instrument stratégique en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Diverses initiatives ont été prises, tant au niveau européen qu'au niveau national, pour améliorer l'environnement dans lequel ces entreprises exercent leurs activités et pour les aider à se développer.

Il est temps à présent de s'interroger sur les actions qui pourraient être menées dans les années à venir pour faciliter la vie des PME.

La Commission a élaboré un document de consultation qui inclut les mesures en cours et les nouvelles propositions (voir le lien ci-dessous).

L'objectif de cette consultation est de recueillir des avis sur les nouvelles initiatives présentées dans le document de consultation.

Nous vous invitons à en prendre connaissance avant de remplir le questionnaire.

Document de consultation

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/6761?locale=fr>

1. Informations vous concernant

1.1. Vous participez à cette consultation en tant que/pour le compte d'un(e):*

	citoyen de l'UE
	entreprise
X	organisation professionnelle nationale
	organisation professionnelle européenne
	autorité nationale
	autorité régionale
	autre

1.1.1. Quelle est la taille de votre entreprise?*

	Travailleur indépendant
	De 1 à 9 salariés
	De 10 à 49 salariés
	De 50 à 249 salariés
	Plus de 249 salariés

1.1.2. Êtes-vous inscrit au registre de transparence?*

X	Oui (82936193787-44)
	Non

1.2. Veuillez indiquer votre nom/le nom de l'entreprise/organisation/autorité.*

Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)

1.3. Veuillez indiquer votre adresse électronique.

heloise.antoine@uel.lu

1.4. Votre pays*

	Autriche
	Belgique
	Bulgarie
	Chypre
	République tchèque
	Danemark
	Estonie
	Finlande

	France
	Allemagne
	Grèce
	Hongrie
	Irlande
	Italien
	Italie
	Croatie
	Lettonie
	Lituanie
X	Luxembourg
	Malte
	Pays-Bas
	Pologne
	Portugal
	Roumanie
	Slovaquie
	Slovénie
	Espagne
	Suède
	Royaume-Uni
	Autre

1.5. Comment souhaitez-vous que votre contribution soit publiée sur le site web de la Commission?*

X	Sous le nom indiqué (je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution et déclare qu'aucune de ces informations n'est soumise à des droits d'auteur empêchant sa publication).
	De manière anonyme (je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution, à l'exception de mon nom/du nom de mon organisation, et déclare qu'aucune de ces informations n'est soumise à des droits d'auteur empêchant sa publication).
	Aucune publication – ma réponse doit rester confidentielle (elle ne sera pas publiée, mais pourra être utilisée en interne par la Commission).

2. Alléger les charges administratives

2.1. Dans quelle mesure est-il important qu'un nouveau règlement de l'UE concernant la simplification de la réglementation garantisse ce qui suit dans tous les pays de l'UE?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Créer une entreprise en 3 jours et pour un coût maximal de 100 euros*			X (voir point 2.7.)	
2. Obtenir les autorisations requises dans un délai d'un mois*		X		
3. Rendre l'application du «test PME» ou d'un système équivalent obligatoire dans tous les pays de l'UE*	X			
4. Veiller à ce que les législations nationales prévoient la réhabilitation des entrepreneurs faillis dans un délai maximal de 3 ans*			X (voir point 2.7.)	

2.2. Une campagne à l'échelle de l'UE visant à réduire les formalités administratives des PME:*

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

2.3. Envisager la possibilité de réduire les coûts de transaction/redevances des PME, afin de faciliter leur accès à la propriété industrielle et intellectuelle:*

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

2.4. Améliorer la consultation des PME (et des organisations qui les représentent), à un stade précoce, sur les contraintes de la législation, en mettant l'accent sur les procédures de mise en œuvre aux niveaux européen et national:*

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

2.5. Encourager les pays de l'UE à simplifier les procédures fiscales des nouvelles entreprises durant leur phase de démarrage, afin de réduire les charges administratives et de les aider à se développer plus rapidement:*

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

2.6. Identifier, dans la législation nationale, les obstacles qui entravent la croissance des PME et prendre des mesures pour y remédier:*

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

2.7. Autres suggestions ou observations

1.500 caractères maximum

Il importe de donner une base juridique solide à la mise en œuvre du principe du « Think Small First ». Ce principe devrait aussi être appliqué de manière plus « participative » en ne fournissant pas uniquement des outils en vue de rassembler des réactions des PME mais en cherchant à avoir des retours qualitatifs des PME par une consultation à un stade précoce notamment sur les implications probables sur leurs activités des réglementations spécifiques envisagées (« tests PME » spécifiques aux niveaux européen et national).

Concernant 2.1.1.: Le nombre de créations et de reprises d'entreprises ne peut être la seule mesure du succès d'une politique économique en Europe. Un taux élevé d'indépendants est seulement un indice parmi d'autres que les économies se développent. Il est plus important d'instaurer un climat favorable à la création d'entreprises ainsi qu'une culture de l'entrepreneuriat, se basant notamment sur des qualifications professionnelles élevées, donnant ainsi naissance à des entreprises compétitives, capables et enclines à former la jeune génération.

Concernant 2.1.4.: La réhabilitation dans un délai maximal de trois ans des entrepreneurs tombés en faillite constitue un privilège de la part du débiteur face au(x) créancier(s). Une procédure favorisant la « seconde chance » en faveur de

personnes dignes d'être soutenues ne devrait être envisagée que sur la base de préalables clairement définis. Cette seconde chance ne devrait être attribuée qu'à des personnes créatrices d'entreprises faillies qui ne sont pas de mauvaise foi et qui n'ont pas commis de faute personnelle.

Une remise de la dette après trois années serait également un mauvais « signal politique ». Une remise de la dette rapide et sans conditions pourrait augmenter chez certaines personnes la prise de risques en matière d'investissements et de décisions commerciales, vu que les conséquences financières et temporaires d'une faillite resteraient prévisibles et limitées à terme.

3. Accès au financement

3.1. Renforcer le marché du capital-risque en Europe (par la législation, notamment), de manière à ramener les investisseurs institutionnels privés sur le marché:*

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

3.2. Mobiliser tous les fonds alloués aux instruments financiers au titre de COSME pour qu'au moins 220 000 PME de l'UE bénéficient d'un meilleur accès au financement (fonds de capital-risque, garanties et contre-garanties soutenus par l'UE):*

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

3.3. Dans quelle mesure les initiatives suivantes sont-elles importantes pour développer d'autres sources de financement?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Supprimer les obstacles au financement participatif et sensibiliser aux risques et aux avantages qu'il présente, et à la manière dont les PME peuvent y avoir accès (par l'information, par des manifestations et des forums destinés aux personnes potentiellement intéressées, etc.)*		X		
2. Poursuivre le développement et la diffusion du financement mezzanine (forme de financement hybride, c.-à-d. dette/capitaux propres) par des échanges de bonnes pratiques et la création de plateformes de discussion sur le sujet*		X		
3. Diffuser les bonnes pratiques sur le financement de la chaîne d'approvisionnement par des activités de sensibilisation*		X		

3.4. Contribuer à relancer les marchés de la titrisation de l'UE par une législation appropriée:*

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

3.5. Accroître la coopération avec les institutions financières pour mieux faire connaître les instruments financiers européens en faveur des PME en signant des accords avec les associations européennes et nationales concernées:*

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

3.6. Autres suggestions ou observations

1.500 caractères maximum

Simplifier l'accès des PME au financement est un des préalables à la croissance en Europe, surtout pour les petites entreprises. L'accès au financement est par ailleurs souvent un défi plus important pour les créateurs d'entreprises que pour les entreprises existantes.

Une orientation renforcée du financement des entreprises vers les seuls marchés des capitaux risque de ne pas prendre en considération les vrais besoins de la majorité des PME. Le passage par les marchés des capitaux est en général trop lourd, trop cher et entraîne souvent des charges démesurées pour les PME. Il importe de mettre en œuvre un large mix d'instruments financiers, qui devrait inclure également les instruments traditionnels comme les cautionnements, les garanties et les produits financiers mezzanine.

Il importe aussi de promouvoir le modèle d'octroi de crédits bancaires basé sur trois piliers, tel qu'il existe dans certains Etats membres (banques privées, banques publiques, banques coopératives). Le principe de la « banque attitrée » a fait ses preuves pendant la crise financière en tant que moyen de support important des PME implantées localement avec un rayon d'action limité à un niveau régional. En outre, une activation renforcée des marchés de la titrisation n'est utile que si les instituts de crédit profitent des marges de manœuvre ainsi dégagées en vue de l'octroi de crédits aux PME.

Souvent les PME familiales financent leurs investissements sur la base d'autofinancements et elles ne sont pas assez préparées à réaliser des projets d'envergure par le recours à des créanciers externes, tels que les banques ou autres bailleurs de fonds. Des initiatives de coaching et de mentoring pourraient contribuer à guider les chefs d'entreprises de PME dans leurs recherches de (modes de) financement.

Plus en amont, les principes du financement devraient être systématiquement enseignés dans l'enseignement secondaire, pour transmettre aux futurs salariés/chefs d'entreprises un savoir basic de gestion financière indispensable pour assurer la viabilité d'une entreprise.

4. Promouvoir l'accès au marché pour les PME

4.1. Dans quelle mesure les initiatives suivantes sont-elles importantes pour améliorer l'accès des PME au marché unique de l'UE?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Moderniser le réseau Entreprise Europe (EEN) en renforçant la coopération locale avec les parties prenantes des PME et fournir de nouveaux services*			X (voir point 4.4.)	
2. Créer un centre d'excellence européen sur l'utilisation efficace des ressources pour informer et conseiller les PME, et fournir une aide dans ce domaine*		X (voir point 4.4.)		
3. Aider quelque 100 organisations de clusters moins avancées à mettre en place des services d'aide sur mesure pour les PME par des jumelages avec des organisations de clusters plus avancées d'ici à 2020*		X		

4.2. Élaborer une stratégie intégrée de la Commission pour aider les PME à exercer des activités en dehors de l'UE (afin de porter à 20 % la proportion de ces PME d'ici à 2020):*

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

4.2.1. (4.2.a.) Dans quelle mesure les propositions suivantes, qui pourraient être incluses dans la stratégie de la Commission visant à aider les PME à exercer des activités en dehors de l’UE, sont-elles importantes?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Apporter une valeur ajoutée et compléter l’assistance fournie au niveau national et régional en définissant clairement la portée géographique des actions*		X		
2. Renforcer les liens entre les différents programmes et initiatives de soutien de l’UE (EEN, service d’assistance DPI, centres pour les PME de l’UE, etc.)*		X		
3. Présenter les PME prospères de l’UE qui exercent leurs activités sur les marchés mondiaux et mieux faire connaître aux PME les initiatives financées par l’UE dans ce domaine*		X		
4. Encourager les PME à étendre leurs activités en dehors de l’UE grâce aux «missions pour la croissance» et à la coopération au sein des clusters internationaux*		X		
5. Favoriser un environnement international plus propice aux PME par l’instauration et le suivi des dialogues entre les PME et les partenaires commerciaux clés de l’UE*			X	

4.3. Examiner la possibilité de mettre en place des mesures stratégiques ciblant les entreprises de taille intermédiaire (qui emploient plus de 249 salariés), afin de les aider à développer leurs activités internationales:*

	est très utile
	est utile
X	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

4.4. Autres suggestions ou observations

1.500 caractères maximum

Souvent les PME ont grand besoin de supports opérationnels (davantage même que de supports financiers) en vue de se développer à l'international. L'échange d'expérience entre pairs devrait être promue. Un programme permettant aux PME de pousser la prospection économique en passant par un réseau de représentants/d'agents commerciaux de l'UE partout dans le monde pourrait être très utile.

Concernant 4.1.1.: L'activité EEN doit être vue comme un complément utile par rapport aux offres de services déjà existant par exemple au niveau des chambres professionnelles. Les craintes d'une bureaucratie européenne toujours plus grande devraient être contrebalancées de façon convaincante par la Commission européenne, entre autres par le fait que l'EEN concentre son activité de base sur le conseil en matière d'accès aux marchés et n'intègre de ce fait pas d'autres domaines/missions. Des recoupements avec les services offerts par les guichets uniques devraient être évités. Le renforcement de la coopération locale entre les EEN et les parties prenantes des PME tout comme la modernisation du réseau EEN sont importantes.

Concernant 4.1.2.: Le centre d'excellence pourrait influencer directement et positivement l'accès des PME au marché intérieur, par

- l'intégration des réseaux nationaux d'efficience des ressources ;
- la diffusion des connaissances sur les tendances, que ce soit au niveau opérationnel ou politique ;
- la sensibilisation des autorités politiques en faveur des produits et des ressources dont ont besoin les PME et l'Artisanat.

Concernant 4.3.: Les besoins des entreprises intermédiaires ne sont pas comparables aux besoins des PME. L'introduction d'un nouveau seuil « Mid-Cap » dans le cadre de la définition européenne des PME n'est donc pas souhaitable. Il importe de ne pas considérer les entreprises « Mid-Cap » dans le cadre du SBA qui doit rester consacré aux PME traditionnelles mais de les soutenir dans le cadre de politiques et programmes européens spécifiques (p.ex. en matière d'internationalisation), comme cela est déjà prévu dans « Horizon 2020 » (pour le volet innovation).

5. Libérer le potentiel de croissance inhérent à l'entrepreneuriat et à l'innovation

5.1. Développer le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» pour faire passer le nombre d'échanges de 800 à 10 000 par an d'ici à 2020:*

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

- 5.2. Mettre sur pied une plateforme d'alerte rapide à l'échelle de l'UE qui permettrait aux parties concernées et aux experts de conseiller les entreprises en difficulté et d'aider les entreprises viables à surmonter la crise, à sauver des emplois et à éviter la faillite:***

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

- 5.3. Donner à tous les pays de l'UE l'objectif d'intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes de l'enseignement secondaire comme compétence clé d'ici à 2018:***

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

- 5.4. Veiller à ce que la plateforme en ligne pour les femmes entrepreneurs (qui doit être lancée en 2015) devienne un guichet unique reconnu et utilisé, associant les parties prenantes au niveau local, national et de l'UE:***

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

- 5.5. Consulter les entrepreneurs dans toute l'Europe pour recueillir des idées d'initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat et les entreprises lancées par des jeunes:***

	est très utile
X	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

- 5.6. Aider les pays et régions de l'UE à élaborer des modèles de centres de démarrage et de croissance, et promouvoir ces modèles:***

X	est très utile
	est utile
	n'est pas très utile
	est tout à fait inutile

5.7. Dans quelle mesure les initiatives suivantes sont-elles importantes pour faciliter le transfert d'entreprises?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Demander instamment aux pays de l'UE de mettre en place des plans d'action nationaux et un guichet unique sur les transferts d'entreprises, ou d'intégrer un volet «transfert» aux guichets uniques existants d'ici à 2017*	X			
2. Élaborer et diffuser des «normes de qualité» applicables aux marchés en ligne pour les transferts d'entreprises, et encourager l'établissement de liens entre les plateformes de rapprochement transfrontalières existantes*		X		
3. Faciliter la mise en réseau à l'échelle de l'UE afin d'encourager les échanges entre chercheurs et professionnels; créer un réseau européen de tuteurs pour les transferts*		X		
4. Soutenir une plateforme de rapprochement à l'échelle de l'UE pour les universités/écoles de commerce, axée sur les transferts d'entreprises*			X	

5.8. Dans quelle mesure les actions suivantes sont-elles importantes pour soutenir la nouvelle stratégie de la Commission en faveur des clusters?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Promouvoir et soutenir des modèles innovants de gestion d'entreprise, également par des initiatives visant à développer de nouvelles compétences de gestion pour les PME*		X		
2. Réunir des responsables de clusters au sein d'une plateforme européenne consacrée à la politique des clusters pour la croissance, afin d'échanger des expériences et d'élaborer une méthodologie commune pour la politique des clusters*		X		
3. Engager un dialogue régulier sur les secteurs émergents avec les PME et les spécialistes de l'aide aux entreprises et des clusters		X		

5.9. Autres suggestions ou observations

1.500 caractères maximum

La transmission des entreprises, surtout des PME familiales, est un défi majeur pour les années à venir. De ce fait, des mesures spécifiques aux niveaux européen et surtout national favorisant la transmission devraient être jugées prioritaires.

La plupart des concepts mentionnés dans la consultation ne présentent toutefois qu'une utilité limitée (dans l'Artisanat ce sont les plateformes nationales qui génèrent le plus de valeur-ajoutée). Les initiatives esquissées devraient ainsi servir plutôt comme levier aux institutions intermédiaires de conseil et de promotion qu'aux PME. L'échange d'information structuré devrait par ailleurs servir à transférer plus facilement les meilleures pratiques d'un Etat membre vers l'autre. Le mentoring ou coaching par des pairs ne doit pas être négligé en matière de transmission des entreprises.

Concernant 5.2.: Dans le cadre des PME, une plateforme d'alerte rapide au niveau national aurait plus de sens ; le rassemblement de meilleures pratiques au niveau européen est intéressant, plus particulièrement pour les conseillers de PME.

Concernant 5.3.: Dans le plan d'action « Entrepreneuriat 2020 », la Commission européenne a déjà défini des domaines prioritaires, comme par exemple la prise en compte de sujets économiques, en particulier la compétence-clé de l'entrepreneuriat, dans les programmes d'enseignement des Etats membres. Les aspects « éducation en faveur de l'entrepreneuriat » et « écoles professionnelles / formation professionnelle » devraient être pris en compte de façon renforcée en Europe. Une intégration plus poussée des sujets « entrepreneuriat et apprentissage

/ formation professionnelle » est tout aussi importante. Le caractère transversal de l'esprit d'entreprise nécessite par ailleurs une approche coordonnée. Ceci compte surtout pour les administrations publiques dans l'UE. Elles doivent mieux coopérer avec les chefs d'entreprises, en vue de dégager les facteurs de réussite des initiatives permettant de soutenir davantage l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise.

6. Renforcer le développement des compétences

6.1. Dans quelle mesure est-il important, pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de lancer une initiative de la Commission relative à l'emploi, à l'éducation et aux entreprises favorisant les mesures suivantes?

	Très important	Important	Peu important	Pas important du tout
1. Des programmes de formation pour les travailleurs qualifiés moyennant la participation directe des PME du secteur concerné*			X	
2. Un système de formation professionnelle en alternance*	X			
3. Une meilleure image de l'artisanat et des emplois techniques dans les PME*	X			

6.2. Autres suggestions ou observations

1.500 caractères maximum

Renforcement de l'attractivité des métiers associés au travail manuel

Les métiers de l'Artisanat et les métiers techniques ont une image plutôt négative auprès du grand public et manquent d'attractivité surtout auprès des jeunes. Il importe dès lors de promouvoir constamment auprès des jeunes les possibilités de carrières et le caractère innovateur liés à ces métiers. Drainer à l'avenir un nombre croissant de jeunes dans ces métiers tout en valorisant leurs talents et compétences devrait être un défi important pour l'UE et les Etats Membres et pourrait avoir un impact positif sur l'innovation, la création d'entreprises et d'emplois tout comme sur la dynamique socio-économique en Europe.

Renforcement de l'image de marque de la formation professionnelle

L'image de marque de la formation professionnelle doit être renforcée partout en Europe et considérée comme étant un pilier à développer au même titre que l'enseignement général et l'enseignement supérieur. Il convient également de prévoir davantage de modules pratiques et de passerelles vers l'enseignement supérieur. Une condition préalable en vue d'une valorisation et d'une amélioration de la qualité de la formation professionnelle partout en Europe est toutefois la prise en compte renforcée des besoins des entreprises et des positions des

chambres professionnelles.

Coopération renforcée en matière de formation professionnelle

Les Chambres professionnelles s'engagent en faveur d'une coopération intra-européenne accrue en matière de formation. Beaucoup de pays européens sont intéressés d'intégrer des éléments du système dual de formation professionnel. Les institutions européennes peuvent soutenir cette dynamique par la promotion de l'apprentissage dual en tant que meilleure pratique en Europe.

Utilisation accrue de financements européens

Les fonds structurels européens et les nouveaux moyens mis en œuvre devraient davantage être utilisés en vue de la mise en œuvre de mesures qui permettraient de soutenir la jeunesse, les jeunes adultes *et l'apprentissage concomitant* (ex : le FEDER, le FSE, l'initiative en matière d'emploi du Conseil Européen et le Paquet d'investissement du Président de la Commission).

Promotion de la mobilité de la main d'œuvre qualifiée dans le marché intérieur

Les Etats membres devraient promouvoir la mobilité des indépendants et des salariés. La réforme de la directive européenne en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles a été un instrument important en vue de l'allègement de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Dans ce contexte, il importe que les compétences et profils rattachés aux professions soient comparables. Ces compétences ne doivent toutefois en aucun cas être harmonisées en Europe. En plus, les systèmes de formation concomitants existants dans certains Etats membres ne devraient pas être mis en danger par des propositions législatives nouvelles futures de la Commission européenne.